

Mandat

RAIC Emerging Practitioners / IRAC Relève professionnelle

(mis à jour en septembre 2016)



1. **Nom** : RAIC Emerging Practitioners / IRAC Relève professionnelle (RAIC EP/IRAC RP)

2. **Objet** :

- 2.1. Renforcer la voix des professionnels de la relève des quatre coins du Canada et établir des liens entre eux dans le but de les servir, de les inspirer et de favoriser leur croissance professionnelle continue dans le cheminement menant à l'obtention d'un permis d'architecte.
- 2.2. L'IRAC RP servira de lien et offrira une certaine continuité dans le développement des professionnels de la relève à partir de leurs études dans un établissement universitaire et jusqu'à ce qu'ils deviennent des architectes dûment inscrits.

3. **Composition** :

- 3.1. Les membres du groupe sont tous des membres de l'IRAC à titre de :
 - a. stagiaires ou architectes stagiaires;
 - b. diplômés en architecture;
 - c. étudiants associés;
 - d. participants du programme Syllabus;
 - e. architectes récemment inscrits auprès d'un ordre d'architectes (jusqu'à dix ans après l'inscription au Tableau d'un ordre).

4. **Buts** :

- 4.1. Défense et promotion des intérêts
 - a. Défendre et promouvoir les intérêts des professionnels de la relève et apporter du soutien dans les dossiers qui les concernent.
 - b. Participer au dialogue entre les professionnels de la relève et les professionnels en exercice, les enseignants et les organismes de réglementation.
 - c. Reconnaître et responsabiliser les professionnels de la relève.
- 4.2. Réseautage
 - a. Offrir un forum où les professionnels de la relève pourront s'entraider, collaborer et partager.
 - b. Offrir des occasions de réseautage à l'échelle nationale aux professionnels de la relève.
 - c. Explorer des possibilités de partenariat avec d'autres organisations semblables regroupant des stagiaires en architecture sur la scène internationale.

Mandat

RAIC Emerging Practitioners / IRAC Relève professionnelle

(mis à jour en septembre 2016)



4.3. Éducation

- a. Offrir une seule ressource nationale en matière d'information, de questions et d'autres sujets reliés au statut de professionnel de la relève.
- b. Obtenir de l'information sur des questions qui ont des incidences sur la démographie de la relève professionnelle et la partager à l'échelle nationale.

5. Composition du comité directeur d'IRAC RP

5.1. Les membres du comité directeur d'IRAC RP seront élus par l'ensemble des membres d'IRAC RP (à l'exception du stagiaire qui est membre du conseil d'administration de l'IRAC) et les résultats de cette élection seront ratifiés par le conseil d'administration de l'IRAC.

Le scrutin pour l'élection aux 6 postes électifs se tiendra par voie électronique auprès de tous les membres d'IRAC RP. Les candidatures seront soumises par le comité directeur. D'autres candidatures provenant des membres seront acceptées, mais elles devront avoir le soutien de cinq autres membres d'IRAC RP pour être ajoutées aux bulletins de vote. L'entrée en fonction des membres élus aura lieu à l'assemblée générale annuelle d'IRAC RP tenue dans le cadre du Festival annuel de l'IRAC.

5.2. Les mandats des membres du comité directeur seront échelonnés pour ne pas remplacer plus du tiers d'entre eux chaque année.

5.3 Postes électifs au sein du comité directeur :

- a. 3 stagiaires administrateurs régionaux
 - mis en candidature et élus par les membres
 - mandat de deux ans
 - poste avec droit de vote
 - responsabilités : promouvoir et défendre les intérêts des stagiaires, les représenter et coordonner les efforts dans leurs régions respectives.
- b. 1 administrateur étudiant
 - mis en candidature et élu par les membres
 - mandat de deux ans
 - poste avec droit de vote
 - responsabilités : promouvoir et défendre les intérêts des étudiants, les représenter et coordonner les efforts avec l'AECA.
- c. 1 administrateur inscrit au Syllabus
 - mis en candidature et élu par les membres
 - mandat de deux ans
 - poste avec droit de vote
 - responsabilités : promouvoir et défendre les intérêts des étudiants du Syllabus de tout le pays, les représenter et coordonner les efforts. Doit être en contact avec les associations régionales et recueillir de l'information sur les questions qui les préoccupent.

Mandat

RAIC Emerging Practitioners / IRAC Relève professionnelle

(mis à jour en septembre 2016)



RAIC EP | IRAC RP

- d. 1 administrateur récemment admis comme architecte
 - Mis en candidature et élu par les membres
 - Mandat de deux ans
 - Poste avec droit de vote
 - Responsabilités : promouvoir et défendre les intérêts des architectes récemment inscrits auprès d'un ordre professionnel, les représenter et coordonner les efforts. Faire la transition vers un rôle de mentor et aider à planifier la succession.

- e. 1 administrateur représentant les stagiaires et les architectes stagiaires
 - tel qu'élu, selon la procédure du conseil d'administration de l'IRAC
 - mandat de trois ans
 - poste avec droit de vote

 - Responsabilités : représentant des stagiaires au conseil d'administration. En tant que chargé de liaison entre l'IRAC RP et le conseil d'administration de l'IRAC, exprime les préoccupations de l'IRAC aux réunions de la RP et présente l'information sur la RP et ses propositions aux réunions de l'IRAC.

- f. 2 chargés de liaison du conseil d'administration de l'IRAC
 - nommés par le conseil d'administration de l'IRAC
 - mandat de deux ans
 - poste sans droit de vote
 - Responsabilité : liaison, supervision, conseil et coordination avec le conseil d'administration de l'IRAC.

5.4. Postes au sein du comité directeur (tous sur une base bénévole)

Ces postes sont assignés et distribués à l'interne parmi les membres élus du comité directeur.

a. *Président*

- a. Responsabilités : présider toutes les réunions, préparer les ordres du jour, coordonner les activités du comité directeur. Représenter l'organisation dans ses rapports avec d'autres organisations/activités, superviser et gérer les réunions des membres.
- b. Mandat d'un an

b. *Vice-président*

- a. Responsabilités : soutenir le président dans l'accomplissement de ses tâches et le remplacer lorsqu'il n'est pas disponible. Rédiger les procès-verbaux des réunions, coordonner les dates des réunions et les communications à l'interne, maintenir les fichiers et les dossiers d'IRAC RP.
- b. Mandat d'un an

c. *Stagiaire administrateur de l'IRAC*

- a. Responsabilités : faire rapport et agir comme conseiller entre IRAC RP et le conseil d'administration de l'IRAC. Superviser le travail d'IRAC RP en lien avec la vision, la mission et les valeurs de l'IRAC.
- b. Mandat de trois ans, selon le mandat au conseil d'administration de l'IRAC

d. *Ressources*

- a. Responsabilités : diriger et gérer le partage des ressources et les opportunités de formation.
- b. Mandat d'un an.

Mandat

RAIC Emerging Practitioners / IRAC Relève professionnelle

(mis à jour en septembre 2016)



- e. *Activités et concours*
 - a. Responsabilités : diriger et gérer les activités et les concours d'IRAC RP
 - b. Mandat d'un an.
- f. *Communications externes*
 - a. Responsabilités : diriger et gérer le plan de marketing externe et la création du contenu pour diffusion et promotion.
 - b. Mandat d'un an
- g. *Médias*
 - a. Responsabilités : gérer le contenu médiatique, y compris le site Web et les médias sociaux.
 - b. Mandat d'un an.

6. Pouvoir et ressources :

- 6.1. Le comité directeur d'IRAC RP orientera le travail d'IRAC RP et l'administrateur de l'IRAC qui représente les architectes stagiaires s'occupera de la coordination avec le personnel de l'IRAC et supervisera le travail. Deux membres du conseil d'administration de l'IRAC seront chargés de donner des conseils, de superviser et de coordonner le travail du comité.
- 6.2. L'IRAC donnera l'accès aux ressources de l'IRAC, y compris l'hébergement sur le site Web, les conférences téléphoniques, le soutien à la collecte de fonds, la promotion et la diffusion.
- 6.3. L'IRAC fournira des allocations annuelles basées sur le rapport annuel reçu d'IRAC RP décrivant le plan de travail prévu et le budget convenu par le conseil d'administration de l'IRAC.
- 6.4. L'IRAC RP verra à ce que tous les points de vue politiques fassent l'objet de recommandations appropriées et soient examinés par le conseil d'administration de l'IRAC.

7. Fonctionnement d'IRAC RP :

7.1. Réunions

- a. Les réunions se tiendront sous forme de conférences téléphoniques, tel que décidé par le comité directeur d'IRAC RP lors de l'assemblée annuelle et seront d'une durée maximale de deux heures.
 - b. L'assemblée annuelle d'IRAC RP aura lieu pendant le Festival de l'IRAC.
 - c. Les ordres du jour seront préparés par le président d'IRAC RP et tiendront compte des éléments qui auront été soumis à l'ordre du jour avant la réunion.
 - d. Les réunions se tiendront selon les modalités des règlements administratifs de l'IRAC,
- Mandat | RAIC Emerging Practitioners / IRAC Relève Professionnelle | Septembre 2016

Mandat

RAIC Emerging Practitioners / IRAC Relève professionnelle

(mis à jour en septembre 2016)



RAIC EP | IRAC RP

seulement au besoin, pour permettre aux réunions de se dérouler efficacement.

- e. Les décisions seront soumises au vote des membres du comité directeur et devront obtenir la majorité des voix pour aller de l'avant.

7.2. L'IRAC RP mènera généralement ses activités par courriel, télécopieur et conférences téléphoniques. Ses travaux seront coordonnés par le comité directeur d'IRAC RP.

7.3. Les travaux d'IRAC RP devront obtenir l'approbation de l'IRAC, au besoin, et devront obtenir cette approbation pour toutes les initiatives basées sur les recommandations des chargés de liaison du conseil d'administration de l'IRAC.

8. Modifications au mandat:

8.1. Les modifications au mandat doivent être effectuées conjointement par le comité directeur IRAC RP et le conseil d'administration de l'IRAC.